

COSM **30** ANNIVERSAIRE INFO

Bulletin d'information du service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Place de la Gare 6, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 889 74 42

www.ne.ch/cosm
cosm@ne.ch

ne.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

N° 2021/Edition spéciale 10 Mai 2021

ENTRETIEN DE MONSIEUR ROLAND DEBÉLY

Roland Debély a assuré la Présidence de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) de 2013 à 2020, la présidence du Comité d'organisation de NEUCHÂTOI ainsi que celle du jury du Prix interculturel neuchâtelois "Salut l'étranger".

Membre du Parti radical (aujourd'hui PLR), Roland Debély a été député au Grand Conseil durant 16 ans, assurant la présidence du parlement cantonal, de 2001 à 2002. Il a été Conseiller d'état de 2005 à 2009 en charge du département de la santé et des affaires sociales.

Originaire du Val-de-Ruz, Roland Debély a siégé en tant que Conseiller général durant près de douze ans (1976-1988) et en tant que Conseiller communal durant six ans (1988-1993), à Cernier.

Professionnellement, Roland Debély a été membre de la Direction de la Banque Populaire Suisse puis du Crédit Suisse à Neuchâtel.



Dans cet entretien, la forme masculine est utilisée afin de faciliter la lecture, toutefois, elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Q Neuchâtel a été un canton pionnier dans la mise en œuvre d'une politique publique d'intégration (1990) et dans l'adoption d'une loi sur l'intégration (1996) donnant un cadre et les moyens d'action pour mener à bien les objectifs de cette politique. Si Neuchâtel est pionnier et si des avancées ont pu être réalisées, c'est, aussi, grâce à une collégialité politique, un consensus de la droite et de la gauche sur des sujets de société potentiellement clivant. On se souvient de l'engagement déterminant de personnalités politiques telles André Brandt, Jean Grédy mais aussi Jean Cavadini ou Thierry Béguin, sur des dossiers comme la scolarité des enfants clandestins, les carrés confessionnels musulmans, le port du voile à l'école, etc.

Quel votre regard sur ce consensus, sur des sujets de société qui restent encore aujourd'hui extrêmement sensibles ?

Roland Debély : Je m'en réjouis et j'en suis fier pour mon canton. C'est une preuve que le cœur et l'humanisme ne sont pas l'apanage d'un seul bord politique. Et le consensus politique permet d'obtenir des majorités pour faire évoluer des dossiers ; c'est une forme intelligente de gouverner ensemble.

Il faut reconnaître aussi le courage politique de ces personnalités de droite qui allaient à contrecourant de la majorité de leur parti. Ainsi par exemple, lorsque Thierry Béguin a autorisé, contre l'avis d'une commission scolaire, le port du voile à l'école par une élève. C'était une décision courageuse, progressiste. Des militants de droite lui en ont voulu.

Q En ce sens peut-on dire que la droite neuchâteloise a eu une approche de l'intégration fondée sur l'interculturalité, plutôt qu'une approche assimilationniste ?

Roland Debély : Oui je le crois et c'est ce qui contribue à faire du Canton de Neuchâtel, un canton pionnier dans ces domaines liés à l'intégration et qui le positionne, encore aujourd'hui, no. 1 des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Cette idée que chacune et chacun puisse évoluer avec ses identités multiples au sein de la société, animé d'une même volonté de construire, sur des valeurs communes, la société neuchâteloise de demain, est une approche qui est en phase avec mes convictions et qui honore, aussi, la démocratie.

Q Vous avez accédé à la présidence de la CICM en 2013, à une époque de grands changements, avec :

- **Un nouveau conseiller d'état (Jean-Nathanaël Karakash) à la tête du Département de l'économie et de l'action sociale, qui chapeaute le COSM ;**
- **Une nouvelle déléguée aux étrangères et aux étrangers et Cheffe de service (Céline Maye) ;**
- **L'adoption d'une nouvelle loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.**

Pourquoi avoir accepté ce mandat et avec quels objectifs ?

Roland Debély : Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une disposition favorable à l'ouverture sur l'autre. Assez jeune, j'ai été familiarisé avec la diversité. Mon père travaillait dans les métiers du bâtiment. Plusieurs de ses collègues étaient des immigrés ou saisonniers italiens, espagnols. Certains passaient parfois boire l'apéritif et les discussions étaient chaleureuses.

Je me rappelle aussi avoir passé des vacances en Italie, proche de la mer, dans la maison d'un de ses collègues.

Et pendant un certain temps, lorsque j'avais une dizaine d'années, ma mère a tenu une pension à notre domicile, avec une dizaine de pensionnaires, à midi et le soir. Des personnes avec des origines et des horizons différents. Des voyageurs de commerce, des employés de l'horlogerie, une institutrice, une dentiste. Des gens d'ici, mais aussi du Valais, de France, d'Allemagne, d'Italie. Je n'en garde que de bons souvenirs. J'appréciais d'être avec eux et l'ambiance était agréable. Ma mère était très respectueuse des autres, indépendamment de leurs origines et avait beaucoup d'empathie pour chacun.

Il est probable que ma personnalité, les valeurs d'ouverture et de respect qui me sont chers ont été forgées par ces expériences personnelles vécues dans ma jeunesse.

Je me souviens aussi des tensions générées par les initiatives xénophobes des années 1970. Dans l'idée de me forger ma propre opinion, j'étais allé écouter M. Schwarzenbach qui participait à un meeting politique à Sion, dans la mythique salle de spectacle de la Matze. (À l'époque je travaillais à Crans Montana). Il s'est agi au fait de ma première participation à une réunion politique publique. J'ai encore le souvenir de cette manifestation. Salle pleine, questions et interventions passionnées, débats nourris. Je me surprends de me rappeler encore cette manifestation. Probablement qu'elle m'avait marqué !

J'avais donc cette sensibilité d'ouverture et ce passé en mémoire. Mais je n'avais aucune expertise particulière en matière de politique d'intégration si ce n'est ce qui était abordé dans le cadre des séances au Grand conseil ou au Conseil d'état. Durant les 4 législatures passées au Grand Conseil, mes domaines de prédilection avaient été l'économie, le binôme "finances publiques et fiscalité", la gouvernance institutionnelle et lors de ma législature au Conseil d'Etat, j'avais été en charge du département de la Santé et des Affaires sociales.

C'est pourquoi, lorsque mon prédécesseur, Claude Bernouilli, m'a approché pour reprendre cette présidence, j'ai d'abord été surpris. Puis en discutant avec lui, je m'y suis intéressé. Au-delà de mes affinités et du contexte que je viens d'évoquer, c'était une opportunité de découvrir un domaine qui m'était peu familier, un domaine sensible mais important pour une bonne et harmonieuse cohabitation entre personnes issues d'origines différentes.

J'ai ressenti également que cela pouvait être une façon de poursuivre mon engagement en faveur de la collectivité neuchâteloise, une façon de rendre un peu de ce que j'ai reçu de la part de notre pays, de notre canton. Dès lors, si mon expérience pouvait être utile, j'ai considéré que je devais m'engager et relever ce challenge.

Comme Président, le fait de ne pas avoir d'expertise en cette matière peut être un handicap. Cela peut aussi être positif car l'on se lance dans un domaine, dans une problématique sans préjugés, les choses sont abordées en toute neutralité. Dans ce cas, il y a lieu toutefois d'être entouré de femmes et d'hommes d'expérience, de professionnels dans leur domaine. Cette expertise existe au sein de la CICM (les personnes membres sont désignées par le Conseil d'Etat ; elles représentent les milieux académiques, les milieux patronaux et syndicats, les institutions caritatives et œuvres de d'entraide, les communautés étrangères, les communes). Elle est aussi apportée par les représentant-e-s du COSM (Service de l'administration cantonale en charge des questions d'intégration et de cohésion sociale).

Ainsi, comme président, je me suis attelé à veiller à la gouvernance de la Commission, à être facilitateur des débats et constructeur de synthèses en cherchant les consensus au sein de la Commission en vue de prises de décisions intégrant les différentes sensibilités exprimées. Et en ayant bien entendu à l'œil le mandat de la Commission et la finalité des travaux de cette dernière.



Selon vous, pourquoi le choix fut-il porté sur vous ?

Roland Debély : Il faudrait le demander à mon prédécesseur, Claude Bernouilli ou au chef du Département de l'époque (Thierry Grosjean) qui a proposé ma nomination au Conseil d'Etat. D'une manière générale, jusqu'à maintenant et par tradition, la présidence de la CICM est assurée par "une personnalité de la droite politique, ouverte et à même d'aller au-delà des thèses politiques de son parti " (citation Claude Borel, un des artisans de la politique d'intégration mise en œuvre dans le canton). Ma personnalité répondait probablement à ce critère. Mon parcours professionnel et politique, mon expérience de la gouvernance et des institutions ont certainement joué également un rôle.



La CICM présente les orientations de la politique d'intégration qu'elle estime fondamentales pour le canton de Neuchâtel. Durant votre présidence, les objectifs d'insertion socio-professionnelle, l'accueil et l'information des nouveaux arrivants dans notre canton, les migrations féminines, la prévention des discriminations mais aussi l'intégration de la jeunesse d'origine étrangère ont été considérés comme prioritaires. Quelles ont été selon vous les avancées concrètes dans ces domaines durant ces dernières années ?

Roland Debély : Les recommandations de la CICM dans les domaines mentionnés comprenaient notamment 26 propositions d'actions. Cela serait un peu long de relever les actions concrètes entreprises par l'Etat dans chacun de ces domaines.

À titre d'exemple, dans le domaine "citoyenneté et société d'accueil", la Commission avait formulé la recommandation suivante : "Promouvoir les principes interculturels et assurer l'exemplarité de l'Etat". Le Conseil d'Etat y a donné suite, en se dotant d'une Feuille de route pour une administration publique égalitaire et ouverte à la diversité. À travers celle-ci, l'Etat s'engage à lutter contre les discriminations, mais également à refléter au mieux la population neuchâteloise dans sa diversité. C'est un exemple d'une avancée concrète en matière d'intégration, en percevant la diversité d'une société comme une richesse. Et cela avec l'engagement du Conseil d'Etat de valoriser la diversité dans son discours public et dans les actes aussi.



Sous votre présidence, le mode d'élection des membres de la CICM a été remplacé¹. Pourquoi ce changement et a-t-il été, selon vous, concluant ?

Roland Debély : Il faut rappeler le rôle de la CICM. Ses travaux font l'objet de rapports et de recommandations à l'attention du Conseil d'Etat (CE), au moins une fois par législature. Dans la procédure, le CE prend en compte les recommandations relevant de son champ de compétences (et les met en place dans la mesure des moyens disponibles et selon les priorités de son action politique) ; il relaie aussi les recommandations à d'autres partenaires qui peuvent être concernés (par exemple les communes, les institutions, les milieux patronaux, la société civile). En tous les cas, il informe le Grand Conseil une fois par législature de la politique d'intégration interculturelle qu'il conduit.

Pour la motivation des membres de la CICM, il est important de savoir que le gouvernement entend les recommandations et la plus grande satisfaction est de savoir que les travaux de la commission contribuent à améliorer l'intégration des personnes issues de la migration au travers de l'action gouvernementale.

En 2016-2017, la CICM s'est livrée à une analyse de son fonctionnement. Suite à diverses réflexions et consultations, plusieurs changements ont été introduits au début de cette législature (2018).

Le mode de désignation des représentants des communautés étrangères a été modifié. Un appel à candidat-e-s pour composer la CICM a été lancé et un nombre très élevé de dossiers a été déposé.

1 Le nombre de membres a été réduit (41 à 23) avec une représentativité des collectivités migrantes constitutive de 10 membres et autant de suppléant-e-s.

La nomination est intervenue à l'issue d'un processus participatif inédit comprenant un jury tiré au sort et une prise en compte de la représentativité des membres par rapport à leurs zones géographiques de provenance. Avec ce processus très démocratique, les personnes élues disposent d'une forte légitimité.

Cet exercice a permis de confirmer que les personnes issues de la migration sont prêtes à s'engager pour le canton dans lequel elles vivent désormais.

Dès cette législature, chaque membre de la CICM a un suppléant (avec le même mode de désignation que les membres), l'idée étant de réduire le taux d'abstentionnisme aux séances et d'obtenir un meilleur relais entre membres/suppléants et les communautés qu'ils représentent.

En outre, il a été pris l'option de fonctionner avec des groupes de travail temporaires disposant de mandat précis plutôt qu'avec des sous commissions thématiques devenues permanentes au fil du temps.

L'objectif général de ces changements était de gagner en dynamisme, en flexibilité et d'orienter davantage les réflexions en projets concrets.

Q Est-ce que les changements ont été concluants ?

Roland Debély : Cela fait deux ans que la CICM vit avec cette nouvelle organisation. Il est donc un peu prématuré d'en faire déjà un bilan. Cependant, il en ressort que :

- **L'aspect de la circulation de l'information entre la CICM, ses membres et les communautés ou associations qu'ils représentent ne donne pas encore satisfaction. Des ajustements devraient être opérés.**
- **Le mode de fonctionnement de la CICM avec des groupes de travail temporaires montre du potentiel en termes d'efficacité et à mon avis cette forme d'organisation est positive. Mais l'avancement des travaux a été fortement impacté par les mesures sanitaires en lien avec la covid-19 et l'interdiction de réunion.**
- **Il me semble aussi important que les chefs de service de l'administration cantonale impactés par la thématique de l'intégration (et je pense par exemple au chef de l'enseignement obligatoire et au Commandant de la police cantonale) soient occasionnellement invités aux séances de la CICM. Leur présence permet ainsi des contacts directs, apporte une valeur ajoutée et valorise probablement les membres de la CICM. Ce qui n'est pas négligeable.**

À suivre donc !

Q Après sept années de présidence, quelle est selon vous, aujourd'hui, la pertinence d'une commission telle que la CICM ?

Roland Debély : À mes yeux, sa justification subsiste. La CICM est un forum de rencontres et de discussions. Un relais entre l'Etat (le politique et l'administration) et ses partenaires : les communautés étrangères, les partenaires sociaux et les professionnels de l'intégration (milieux académiques et caritatifs).

Mais la CICM est aussi une force de propositions qui se concrétise par des recommandations transmises au CE sous la forme d'un rapport par législature.

Il est important que la CE ait à disposition un espace où se rencontrent les gens de terrain qui peuvent ainsi faire remonter les préoccupations, les problèmes, les attentes ou les revendications. Et inversement, le CE dispose d'une commission qu'il peut consulter et à laquelle il peut exposer sereinement les choix gouvernementaux opérés.

D'autre part, la politique d'intégration est un domaine en constante évolution, influencé par les contextes politique, économique, culturel, sociétal, géopolitique. Ces différents aspects influencent l'évolution de la politique d'intégration ainsi que les actions menées.

Par exemple, la pandémie de la covid-19 a montré la nécessité d'adapter rapidement les prestations pour venir en aide aux personnes issues de la migration et impactées par les difficultés de comprendre les mesures sanitaires, impactées par les conséquences matérielles et le marché de l'emploi, impactées par l'isolement et la précarité, impactées par la tendance au renforcement des inégalités et des injustices.

La mise en œuvre de la politique d'intégration n'est donc pas une évolution linéaire d'améliorations permanentes. Parfois il y a lieu de consolider les acquis, d'ajuster des mesures déployées, d'orienter différemment les choses. Les avis des gens de terrain et des professionnels sont dès lors précieux et il est important de pouvoir se rencontrer régulièrement ; la CICM est ce lieu de rencontres et d'échanges.

Il faut aussi rappeler que la population neuchâteloise et sa composante d'origine étrangère est en constante évolution. Sa configuration actuelle n'est pas celle d'il y a vingt ou trente ans. Les besoins d'aujourd'hui ne sont donc pas forcément ceux d'hier. Il est important d'en avoir conscience et d'être en phase avec la réalité sociétale pour penser à des mesures pertinentes et être ainsi proactif.

Une instance comme la CICM permet ce travail de veille et de proactivité.

Q Vous avez présidé trois éditions de NEUCHATOI, 2013 et 2016, vous avez participé à la mise en œuvre de l'édition de 2020 qui a été reportée en raison du COVID. Quels souvenirs gardez-vous de ces manifestations ?

Roland Debély : Tout d'abord je regrette de ne pas avoir pu présider la tenue de l'édition 2020 reportée vu la situation sanitaire. Les objectifs et le programme étaient prometteurs de belles et instructives manifestations.

Les événements interculturels initiés par NeuchàToi (NàT) ne peuvent se réaliser qu'avec la contribution de porteurs de projets issus des milieux académiques, culturels, sportifs, associatifs ou issus de la société civile. Un joli mixte !

Chaque édition a des objectifs spécifiques et une thématique générale différente. À chaque édition, j'ai été émerveillé par le nombre de projets soumis au Comité d'organisation de NàT, émerveillé par leur diversité, leur originalité. Cet enthousiasme, la créativité et l'énergie déployée par ces porteurs de projets, tous bénévoles, tout cela est fantastique !

Notre canton a un incroyable terreau de gens de bonne volonté. Des personnes bienveillantes qui œuvrent pour le vivre ensemble de façon harmonieuse. C'est cet engouement que je retiens des manifestations de NàT

Si je devais retenir une manifestation qui m'a laissé un souvenir marquant, je relèverais "Les conversations improbables dans un lieu particulier" organisées dans le cadre de la thématique 2016 "Laïcité et pluralité religieuse, quels regards ?"

Il s'agissait d'une série de rencontres entre deux interlocuteurs qui, à priori n'avaient pas de raison de se rencontrer et de se parler.

Parmi les tandems invités je me souviens du théologien Pierre Bühler et du président de l'UDC neuchâteloise Yvan Perrin, mais aussi du conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash et son père, Ion Karakash, qui est pasteur.

Le choix de La Vue-des-Alpes pour organiser ces discussions était symbolique. Ce lieu est le trait d'union entre le haut et le bas du canton, ainsi qu'entre les vallées. Quant à l'altitude, elle incitait à prendre de la hauteur pour réfléchir à la thématique de la religion. Enfin cette chapelle universelle de la Vue-des-Alpes est un lieu ouvert à tous, quelle que soit sa croyance ou sa non croyance, un symbole d'ouverture à la pluralité des religions dans le canton.

D'autre part, les organisateurs et animateurs des soirées étaient vraiment à la hauteur en sachant se faire discret pour mieux mettre en lumière leurs invités et leurs conversations. Concept original et contenu des dialogues de très bonne tenue. J'en garde un très beau souvenir.

Q Pensez-vous que les manifestations comme Neuchàtoi participent à une conscientisation de la population sur la richesse de la diversité, qui souvent est présentée comme un handicap ?

Roland Debély : Une manifestation comme Neuchàtoi donne l'occasion d'occuper l'espace public de manière positive en invitant à la réflexion et au dialogue. C'est ce qui, à mon avis, est essentiel. Il est important d'inviter au questionnement, d'offrir le choix du dialogue et de susciter la curiosité. Il faut aller au-delà des indicateurs purement quantitatifs pour évaluer l'impact de ce genre de manifestations.

Q Aujourd'hui, quelle est, selon vous, la pertinence de tels événements ?

Roland Debély : Selon la loi fédérale sur les étrangers, et selon les définitions usuelles également connues dans notre canton, l'intégration implique une responsabilité conjointe de la personne nouvellement arrivée et de la société d'accueil, Chapitre 2, Art. 4 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : L'intégration suppose, d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.

D'autre part, la loi cantonale stipule qu'elle a pour objectif de "favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangère ou issues de la migration".

La mise en œuvre de ces objectifs est complexe et comprend de nombreuses dimensions.

Mais l'information et la sensibilisation sont en tous les cas nécessaires pour encourager une meilleure connaissance et compréhension entre personnes suisses, étrangères, entre personnes résidant de longue date dans le canton et celles arrivées plus récemment.

Dès lors, des événements comme ceux initiés par NeuchàToi, ou par le Printemps culturel ou encore par la Semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme sont des lieux de rencontre, des opportunités de faire connaissance, de discuter et de prendre conscience des attentes, des craintes ou des problématiques rencontrées par les uns ou les autres. Une façon de chercher à bien vivre ensemble au-delà de nos différences. Une façon de renforcer la cohésion sociale.

Ces événements sont donc importants. Ils permettent aussi de thématiser sur des sujets d'actualité.

Q Vous avez présidé le jury du Prix interculturel neuchâtelois "Salut l'étranger" (PSE). Quel-le-s sont les lauréat-e-s qui vous ont marqué ?

Roland Debély : Le PSE est destiné à récompenser, reconnaître ou faire connaître une personne ou un groupe de personnes qui, par une œuvre, un projet, un acte ou une attitude aura favorisé le dialogue interculturel, le respect de l'autre, le vivre ensemble.

Suivant les années, le jury est appelé à examiner entre 15 et 25 dossiers de candidatures pour le prix. Je suis à chaque fois surpris des activités diverses et multiples qui se réalisent dans notre canton afin de favoriser le vivre ensemble. Des actes d'entraide et de bienveillance. Et régulièrement, nous découvrons dans les dossiers déposés des parcours de vie très engagés de personnes qui ont donné de leur temps et de leurs compétences pour venir en aide à des personnes issues de la migration.

Indépendamment des candidatures au PSE, notre canton compte un nombre très important d'actions menées, visibles ou discrètes, individuelles ou collectives pour favoriser une cohabitation saine au sein de notre société plurielle.

Plutôt que de parler de lauréats qui m'auraient marqué, je voudrais simplement dire ma reconnaissance à toutes ces personnes qui dans leur quotidien apportent leur aide, souvent dans la plus grande discrétion.

À travers la remise du PSE, j'ai toujours eu à cœur de saluer tous les actes d'humanité et de bienveillance dont nous n'avons pas toujours connaissance, mais qui contribuent depuis des décennies à faire de notre canton une terre d'ouverture.

À noter que pour le PSE, nous avons eu, ces dernières années, la volonté d'ajouter le mot "Interculturel" au Prix, en cohérence avec la modification de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (2013) qui dans son article 1 donne le sens de l'approche interculturelle de l'intégration, fondée sur la volonté de tendre vers l'égalité, l'égalité de dignité et le bien-être de tous et sur la volonté de favoriser à la fois la participation dans un sens large et l'interaction, l'échange et le dialogue entre les différentes composantes de la population.

Cette adaptation est intervenue après consultation des acteurs clés de l'intégration mais aussi des associations. Un nouvel arrêté a été pris en 2018 modifiant aussi les buts du prix, puisque l'un des buts "la promotion de la tolérance" a été supprimé. Nous avons pensé que cette expression pouvait avoir une connotation négative.

La nouvelle désignation "prix interculturel neuchâtelois salut l'étranger" a induit un nouveau logo dont le graphisme est mieux en phase avec la nouvelle dénomination du prix.

***Entretien réalisé le 26 mai 2021 par Zahra Banisadr,
spécialiste en migration et relations interculturelles au COSM.***